Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 185 bis, rue de Paris, LILLE

La plus forte vente de la région

L'Egalité

SAMEDI 13 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX Tél. 0-61 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING Tél. 0-66 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

DETENTE à GENÈVE

L'Allemagne obtiendrait un siège permanent, la Pologne, un siège non permanent et satisfaction serait donnée par la suite au Brésil et à l'Espagne

Nous avons dit hier que la situation s'aggravait à Genève et qu'une scission menaçait même de se produire à propos de la question de l'élargissement éventuel du Conseil de la S. d. N. L'existence de cette haute assemblée était, de ce fait, menacée et les bruits les plus pessimistes commençaient à circuler.

On sait que la Suède demeurait irréductiblement opposée, à l'entrée dans le Conseil de toute puissance autre que l'Allemagne ; que de son côté, le Brésil paraissait décidé à s'opposer à l'admission du Reich et qu'enfin l'Espagne réclamait un siège permanent au milieu du Conseil de la S. d. N.

Par la suite le représentant de l'Espagne se montra conciliant et le délégué brésilien consentit à demander de nouvelles instructions à son gouvernement.

M. Briand arriva à Genève et malgré les difficultés de la situation prononça des paroles optimistes ; il avait raison, car un coup de théâtre ne devait pas tarder à se produire. En effet, pour la première fois, la conférence des auteurs du pacte rhénan qui prit fin hier à 13 h. 15, permit d'entrevoir une solution de la crise. Voici dans quelles conditions :

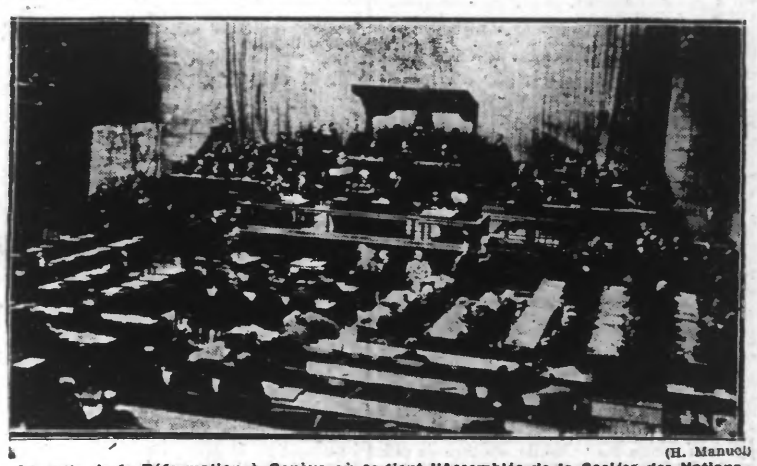

(H. Manuel)

La salle de la Réformation à Genève où se tient l'Assemblée de la Société des Nations ressemble à une scène de music hall. Les besoins de la cinématographie ont, en effet, entraîné la création d'une vaste scène où siègent les membres du bureau et les secrétaires

La solution trouvée

Un bref communiqué, donné après la réunion de vendredi, se contentait de dire que la conférence avait été saisie de certaines suggestions intéressantes à propos desquelles une décision serait prise dans une prochaine séance.

Cela n'en disait pas long mais on ne devait pas tarder à préciser que, dans cette réunion, les interlocuteurs s'étaient arrêtés au projet de solution que voici :

1° **Entrée immédiate de l'Allemagne dans la S. D. N. et dans son conseil ;**

2° **Renvoi du projet de création de nouveaux sièges permanents à un comité qui, d'ici le mois de septembre, examinerait le statut général et la composition du conseil ;**

3° **Enfin, attribution immédiate à la Pologne d'un siège non permanent.**

Un accord de principe ?

Le « Times » a publié une information au sujet d'un accord de principe qui aurait été établi.

Pas de "veto" allemand

Les représentants du Reich, pour la première fois n'ont pas, vendredi matin, opposé leur veto au projet de l'attribution d'un siège non permanent à la Pologne. Ils ont demandé seulement à réfléchir quelques heures, et c'est pourquoi la réunion confidentielle du conseil, qui devait avoir lieu hier après-midi, ne sera fixée qu'après le reçu de la réponse allemande.

Il reste, il est vrai, à connaître l'opinion définitive du représentant de la Suède, M. Unden. On a des raisons de penser que la questions des sièges permanents est réservée. M. Unden ne se refusera pas à l'attribution immédiate d'un siège non permanent à la Pologne, surtout si l'Allemagne y donne son consentement.

Une intervention socialiste

Un nouvel effort a été tenté auprès du ministre des Affaires Etrangères socialiste de Suède par les représentants à Genève de l'Internationale socialiste, **Vandervelde, Paul Boncour et Thomas.**

Le premier résultat de cette intervention a été une déclaration que M. Unden a faite à la Presse, dans laquelle il affirme que l'attitude de la Suède n'est nullement dirigée contre la Pologne. « Bien au contraire, a-t-il dit, nous verrions avec sympathie et satisfaction que ce pays fût appelé prochainement à occuper au conseil un des sièges dont il appartient à l'assemblée ordinaire, de désigner les titulaires. »

Un entretien Briand-Luther-Stresemann

Le chancelier Luther et M. Stressemann ont eu hier à 10 heures du matin, un entretien d'une heure et quart avec M. Briand. On dément que M. Briand ait télégraphié au général Primo de Rivera pour le prier de donner de nouvelles instructions à M. Quinonès de Léon.

Une démarche officielle de l'Espagne auprès de la Suède

On apprend d'autre part, qu'une démarche officielle du gouvernement espagnol a été faite à Stockholm, au cours de laquelle l'attitude du gouvernement suédois était qualifiée de peu amicale.

La Suède a énergiquement protesté à Madrid, en affirmant à nouveau le caractère de principe de l'attitude du gouvernement suédois.

EN CINQUIÈME PAGE. — Le « Réveil Scientifique » : La Cinématographie spéciale.

Premières déclarations de M. Raoul Péret

La situation de notre trésorerie n'est pas mauvaise, a dit le nouveau Ministre

Interviewé, le nouveau Ministre des Finances, M. Raoul Péret a déclaré que la situation immédiate de la Trésorerie n'était nullement mauvaise. C'est ainsi qu'il a été centralisé jeudi au Ministère des Finances, un ensemble de souscriptions de bons de la Défense Nationale qui a dépassé pour la journée, de 74 millions, le montant des retraits.

Le ministre va rapidement examiner avec les services d'ajustement des diverses ressources nouvelles aux nécessités budgétaires. Il soumettra ses propositions au Conseil des Ministres, dès le début de la semaine prochaine et les présentera à la Chambre au milieu de la même semaine.

Le Cabinet du Ministre des Finances

Le Cabinet de M. Raoul Péret, Ministre des Finances est ainsi composé : Chef de Cabinet, M. Farnier, Sous-Directeur de la Comptabilité publique ; Chefs adjoints du Cabinet, MM. Lorrain, Inspecteur des finances ; Bretenet, Sous-Chef de bureau à l'Administration centrale ; Luca, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Attachés, MM. Brocard, Sous-Chef de bureau à l'Administration centrale ; Cosnard, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Sont chargés de mission au Cabinet, MM. Netter et Séjournant, avocats à la Cour d'Appel de Paris.

D'autre part, le Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande a été constitué sous la direction de M. Cornu Albert, préfet honoraire.

Les attributions de M. Fallières

M. André Fallières aura dans ses attributions, sous la haute direction de M. Raoul Péret, les services du budget, des administrations financières et des prestations en nature.

M. H. Simon, présiderait la Commission des Finances de la Chambre

A la suite de déclarations déclinant la candidature de M. Bokanowski, on considérait, hier, à la Chambre que la candidature de M. Henry Simon à la présidence de la Commission des finances qui a été approuvée par le groupe radical-socialiste, ne rencontrera pas d'opposition.

L'élection du député du Tarn paraît donc assurée.

La date de la réunion de la Commission n'est pas encore fixée ; elle n'aura pas lieu en tout cas avant mardi ou mercredi.

Il se confirme par ailleurs que M. Piétri, républicain de gauche, sera candidat contre M. Palmade, radical-socialiste.

La déclaration ministérielle serait lue jeudi

Avant son départ pour Genève, M. Aristide Briand a indiqué qu'il comptait se présenter avec le nouveau gouvernement mardi prochain devant les Chambres, mais apparavant, le Président du Conseil devra rédiger la déclaration ministérielle et la faire approuver par le Conseil des Ministres.

Il faudrait donc que le chef du Gouvernement fut de retour à Paris, au moins vingt-quatre heures à l'avance, c'est-à-dire lundi matin. Or, d'après les nouvelles parvenues de Genève, on envisagerait pour ce jour-là, une réunion du Conseil de la S. D. N., à laquelle M. Briand ne pourrait que difficilement manquer d'assister.

Dans ces conditions, on considérait hier après-midi à la Chambre, comme une hypothèse vraisemblable, l'ajournement à jeudi, de la lecture de la déclaration ministérielle.

LES PRESTATIONS EN NATURE

La Sous-Commission des R. L. chargée de l'examen des prestations en nature s'est réunie sous la présidence de M. Philipponeaux.

Sur les observations de MM. Gonnet et Taton-Vassal il a été entendu qu'**une délégation se rendrait auprès du Sous-Secrétaire d'Etat des finances chargé des Régions Libérées et du Ministre des finances pour leur demander l'augmentation des crédits destinés aux Régions Libérées, leur affectation aux contrats des fournitures susceptibles d'être utilisées et de rester dans les Régions Libérées (notamment aux livraisons en bétail). Il a été décidé d'organiser une vaste Fédération des Agriculteurs des Régions Libérées, afin que les prestations en nature puissent donner le maximum de rendement.**

BAISSE DU PRIX DU PAIN A PARIS

La Commission départementale de la Seine pour la fixation du prix de la farine s'est réunie. Le prix de la farine qui était de 198 francs la semaine dernière étant passé à 197 francs, la Commission a décidé de proposer au Préfet de la Seine de ramener le prix du pain à partir du 23 mars, de 1 fr. 85 à 1 fr. 80.

La mort "mystérieuse" d'un bébé à Oignies

Ce dernier avait été étouffé et enterré par ses grand-parents, des Polonais

Nous avons relaté, hier, qu'on avait retrouvé le cadavre d'un enfant mort dans des circonstances mystérieuses à Oignies.

Au cours de leur laborieuse enquête, les gendarmes ont appris que la mère de l'enfant — une petite fille — était la jeune Angella Winiewsky, 16 ans, demeurant avec ses parents, cité 5, au Bois d'Epinay à Oignies.

Né le 7 décembre dernier, cet enfant resta chez les époux Winiewsky jusqu'à la mi-février, mais un jour il disparut.

Interrogée à l'époque, la fille-mère déclara que le père avait voulu l'enfant et qu'il était venu le chercher pour partir avec dans les environs de Lille. Les gendarmes d'Oignies ; le brigadier Rogeau et le gendarme Derly ont eu beaucoup de peine à éclaircir ce mystère.

La fille-mère finit par déclarer que l'enfant n'avait pas été enlevé par son amant, mais qu'il était mort dans son berceau. Il lui fallut bien dire où sa petite avait été enterrée. Elle avoua alors que son père et sa mère avaient enterré l'enfant sur la berge du canal de la Deûle. Et c'est à l'endroit indiqué que les gendarmes ont retrouvé le corps qui avait été placé dans un filet à provision.

Les parents furent donc arrêtés séance tenante et hier après-midi ils ont été conduits au Parquet de Béthune. M. Dutilleul, juge d'instruction les a interrogés longuement.

La femme raconta que son mari, le jour de la naissance de l'enfant, déclara celui-ci comme étant le sien puis qu'il l'avait étouffé au mois de février. S'étant concertés pour faire disparaître le corps, ils le placèrent dans un filet à provisions et se rendirent au canal à 4 kilomètres de leur habitation. Le mari enterra l'enfant et la femme posa une grosse pierre sur le petit corps.

Interrogé à son tour, Winiewsky protesta de son innocence mais finit, lui aussi, par reconnaître en partie, son acte criminel.

Le juge signa le mandat d'écrou et Winiewsky et sa femme furent incarcérés à la prison. M. Quénée, médecin légiste, s'est rendu hier à Oignies pour pratiquer l'autopsie. Son rapport sera communiqué incessamment au Parquet.

TUÉ D'UN COUP DE CANIF

L'autre nuit, au sortir d'un dancing de la rue Ferrendier, à Lyon, au cours d'une querelle, l'italien Joseph Marino, 25 ans, garçon de café, a été frappé par sa maîtresse d'un coup de canif à la tempe.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, Marino est mort une demi-heure plus tard.

La meurtrière a été arrêtée.

LA RÉGLEMENTATION DES BAUX D'IMMEUBLES

La Commission sénatoriale de législation civile a terminé l'examen du projet de loi ayant pour objet de réglementer les baux d'immeubles à usage d'habitation et à usage professionnel.

Elle s'est occupée notamment des textes ayant pour objet de déterminer le nouveau prix du loyer. **Ayant admis la base de valeur locative de 1914, elle a fixé la majoration à 100 % de cette valeur pour les locaux d'habitation et à 125 % pour les locaux professionnels non compris les impôts et prestations en nature pour lesquels il pourra être établi un forfait de 15 %.**

Elle a ensuite déterminé des sanctions pour toute exigence de la part des bailleurs, d'un loyer supérieur à celui ainsi fixé.

Un petit Lillois disparu depuis huit jours

Samedi dernier, le petit Ottewaere Robert, âgé de 15 ans, quittait ses parents vers 6 heures 20 pour se rendre à son travail, au quai de l'Ouest, à l'usine de lin Vandenbossche. Depuis sa famille ne l'a pas revu.

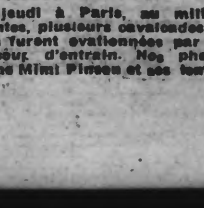

Robert OTTEWAERE

Les parents, dont le chagrin est immense, disent que rien ne faisait prévoir cette fugue. Le père aurait simplement reproché à l'enfant de changer trop souvent de place. Le petit Robert, auquel nous donnons ci-dessus la photographie, mesure 1 mètre 55, ses cheveux sont bruns, ses yeux marrons, il portait un chandail bleu, un pantalon de toile bleue, un pardessus gris beige et un béret genre aviateur, il était chaussé de grosses bottines à clous. L'enfant est parti en emportant sa quinzaine, soit 60 francs.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre ; vent d'ouest 3 à 6 mètres ; ciel très nuageux ; quelques ondées éparses ; température minimum 7°.

La reine Elisabeth de Belgique à Lille

M. Doumergue sera représenté, MM. Lamoureux et Daniel Vincent assisteront à la réception

C'est le dimanche 21 mars à 14 h. 30, qu'aura lieu à Lille, dans la Salle des Fêtes de l'Université, la Séance Solennelle de l'Institut des Sciences sociales que présidera la reine Elisabeth de Belgique.

M. Gaston Doumergue, Président de la République sera représenté à cette séance, par le Général Lasson, chef de sa maison militaire et vient d'en aviser le Préfet du Nord.

D'autre part, on est informé que dès son installation, M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique, a fait savoir au Recteur de l'Académie de Lille qu'il tiendrait la promesse faite par son précédesseur et assisterait, ainsi que M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce à la séance solennelle en question.

Enfin, M. le comte de Lannoy, grand-maître de la maison de la Reine des Belges est arrivé à Lille, hier, à 13 h. 30, afin de régler les détails de la réception.

Le comte de Lannoy a visité la Salle des Fêtes de l'Université accompagné de M. Chatelet, recteur de l'Académie de Lille ; il s'est ensuite rendu à la Mairie et à la Préfecture.

Une invention pratique

C'est ce plateau, recouvert d'un fond de caoutchouc qui empêche la vaisselle de glisser. N'est-ce pas le rêve des garçons de café ?

Le crime de la rue Mercier à Lille

Le "plongeur" Arthur Blondel détenu à la maison d'arrêt, s'accuse toujours, écrit et se "repent"

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Sales, commissaire aux délégations judiciaires qui avait été chargé de vérifier les déclarations du détenu Arthur Blondel, le « plongeur » qui s'accuse de l'assassinat de la « plongeuse » Jeanne Ponselle, a transmis son rapport à M. Thermes, juge d'instruction à Lille.

Dans ce rapport qui contient une vingtaine de pages, sont relevées toutes les contradictions qui furent constatées au cours des interrogatoires subis par Blondel.

Le prétendu assassin est toujours détenu à la Maison d'arrêt où il se trouve en observation ; c'est M. le docteur Raviart qui a été chargé de l'examiner au point de vue mental.

Blondel passe une partie de son temps à écrire. Il adresse fréquemment des lettres à M. Sales, le remerciant de son enquête. Il s'accuse toujours et souhaite d'être transféré le plus tôt possible à Douai, pour répondre devant les Assises de son prétendu crime.

Dans l'une de ses dernières lettres, Blondel se déclare satisfait d'avoir touché le pécule qu'il a gagné pendant sa détention à la Maison centrale de Loos.

Il va paraît-il demander une entrevue à l'aumônier de la prison et avec l'argent qui lui appartient, il fera dire une messe pour « le repos de l'âme de sa malheureuse victime Jeanne Ponselle, qu'il a tuée, dit-il dans la nuit du 15 au 16 mai. »

On sait que c'est dans la nuit de 11 au 12 mai que le crime a été commis et que Blondel n'a jamais été d'accord sur cette date.

Toutes les lettres écrites par Blondel, sont transmises à M. Thermes ; elles constituent déjà un assez volumineux dossier.

Ce dossier est entre les mains du psychiâtre qui l'examinera attentivement avant de clore son rapport.

SIX VICTIMES D'UN COUP DE GRISOU A CHARLEROI

Un coup de grisou s'est produit hier matin dans un charbonnage de Charleroi. Un ouvrier a été tué et cinq grièvement blessés ; quelques victimes ont été remontées. Les secours ont été organisés aussitôt. Les circonstances de l'accident n'ont pas encore été établies.

UNE NOUVELLE FÉDÉRATION SOCIALISTE DANS LE TARN

Les élus socialistes du Tarn ont décidé l'organisation d'une Fédération socialiste du Tarn dans le but d'assurer un lien permanent entre les élus socialistes et pour faciliter les rapports avec les autres organisations ou fédérations républicaines du Tarn.

Paul-Boncour a été désigné comme président d'honneur de la nouvelle Fédération avec Sizaire, député, et Calvignac, maire de Carmaux.

Mérou, maire de Graulhet, a été désigné comme président effectif.

La protestation des commerçants du Nord contre les charges fiscales

Dans tout l'arrondissement de VALENCIENNES et à DOUAI, les magasins ont été fermés. - Le meeting de Valenciennes fut houleux

La grande manifestation des commerçants de Valenciennes et de sa banlieue, en vue de la protestation contre la rétroactivité des impôts et l'inégale répartition des charges fiscales, a eu lieu vendredi dans l'après-midi.

Dès hier, les commerçants de la ville apposèrent à leur vitrine de petites affiches sur papier blanc ou rose, portant ces mots : « Fermé de 15 à 17 heures ».

A 15 heures, tous se rallièrent au mot d'ordre de l'Union du commerce et de l'industrie : les rideaux de fer furent bientôt baissés ; les tables des terrasses des cafés enlevées. Les marchands de frites mêmes suivirent le mouvement ; les tramways continuèrent à circuler. Seuls, les débitants de tabacs restèrent ouverts.

Les commerçants s'acheminèrent alors vers la Croix d'Anzin d'où, à 15 h. 30, ils partirent en cortège vers l'Hippodrome.

Un meeting mouvementé à l'Hippodrome

Le meeting de protestation devait se tenir au Théâtre, mais la place d'Armes est noire de curieux : les organisateurs décident de se rendre à l'Hippodrome.

En cours de route, plusieurs manifestants entonnent la « Jeune Garde ». Il est 16 h. 30 lorsque l'on pénètre dans l'Hippodrome, qui ne sera cependant qu'à demi rempli par un millier d'auditeurs.

Sur l'estrade prennent place M. Finet, président du Comité de l'Union du commerce et de l'industrie, et les membres du Comité ; les représentant des chambres syndicales, des voyageurs de commerce, etc...

M. Finet remercie les nombreux auditeurs et présente les conférenciers MM. Maus, Taffin et René Lefebvre.

M. René Lefebvre ne peut parler

M. Finet donne la parole à M. René LEFEBVRE. Mais la salle devient houleuse ; l'ancien député est pris violemment à-parti par MM. Desbois et Vanduick, tandis que d'autres le conspuent.

« Il ne parlera pas » crie un autre assistant et le chahut s'accroît. M. René Lefebvre doit se retirer et va reprendre sa place sur l'estrade.

M. MAUS, président de la Fédération nationale des commerçants de détail, lui succède. Il est plus heureux et peut parler dans un silence relatif. De temps à autres de vives interpellations l'interrompent également.

M. Maus explique le but de cette réunion et pourquoi il est venu à Valenciennes. Il veut, dit-il, l'égalité fiscale et critique la taxe sur le chiffre d'affaires qui est souvent soumise à des erreurs dans son application. L'orateur est également adversaire de la rétroactivité des impôts ; il examine la question de la révision des baux commerciaux et proteste contre ce qui a été dit. « La grève de l'impôt ». Justice pour tous les citoyens termine M. Maus.

Le discours de M. Taffin

M. TAFFIN, président de la Fédération des groupements commerciaux du Nord, après un bref parallèle entre la situation de la France au début de la Révolution et l'état actuel de choses, demande que, comme on le fit dans la nuit mémorable du 4 août 1789, on vote l'égalité de tous devant l'impôt et la suppression des privilèges. Il faut que les coopératives paient l'impôt comme tous les commerçants, que les professions libérales déclarent exactement leurs revenus, que les fraudeurs soient poursuivis et que les agriculteurs paient leur part.

Il ne saurait, dit-il, être question pour les commerçants de proclamer la grève de l'impôt dont les conséquences n'amèneraient que la ruine du pays.

L'orateur passe aux impôts qui frappent les cultivateurs.

« Il n'est pas vrai que les commerçants attaquent les cultivateurs, cherchant ainsi à créer une scission entre deux catégories de citoyens Français.

Il termine en disant que la situation actuelle n'a que trop durée.

M. Taffin est vivement applaudi.

Vifs incidents

M. Finet veut donner lecture de l'ordre du jour.

Plusieurs contradicteurs s'y opposent ; on parlemente avec les orateurs et il est décidé de laisser parler M. Behoul.

Au nom du Groupement forain dont il est le représentant Behoul est du même avis que les orateurs pour protester contre les charges fiscales qui retombent toujours sur les petits commerçants et la classe ouvrière.

La manifestation de ce jour restera platonique si des mesures exceptionnelles ne sont prises. Tant pis si dans un mois les caisses sont vides, conclut-il.

Un autre contradicteur, M. Abraham monte à la tribune. Il pose une question brutale à M. René Lefebvre. Vous avez, dit-il, voté l'exonération des coopératives, au préjudice des commerçants, vous l'avez voté, parce que vous êtes le Président d'un groupement de coopératives.

Cette intervention provoque de vifs mouvements dans la salle. On s'interpelle de toutes parts.

L'ancien député, blême, se lève et répond, au milieu du brouhaha.

Ce n'est pas vrai, dit-il ; je demande que l'on nomme deux membres du bureau pour venir vérifier l'« Officiel ». C'est moi-même qui ai demandé la taxe unique.

Ces explications ne donnent pas satisfaction à Abraham qui maintient ses accusations et regagne sa place applaudi par ses partisans.

C'est au tour de M. Vanduick qui demande à M. René Lefebvre s'il a voté la loi sur la taxe du chiffre d'affaires et celle du double-décime.

Oui, répond M. René Lefebvre.

Et la salle s'énerve à nouveau. On s'invective, les assistants se dispersent.

L'ORDRE DU JOUR

M. Finet donne lecture de l'ordre du jour suivant, tandis que la foule se porte déjà vers les portes de l'Hippodrome.

Le Président ne peut aller jusqu'au bout de sa lecture, interrompu de toutes parts.

Le vote donne lieu à de nouveaux incidents. Nous croyons devoir, à titre documentaire, donner la motion ci-dessous qui avait été préparée par le bureau et qui fut communiquée dans la soirée à M. le Sous-Préfet de Valenciennes.

Les commerçants et industriels de Valenciennes et de ses cantons réunis le 12 mars 1926 à l'Hippodrome à l'appel de la Fédération des Commerçants et Industriels de l'Arrondissement de Valenciennes,

« Clament une fois de plus leur volonté de voir enfin s'instituer la justice fiscale dans les impôts directs et indirects,

« Demandent que soit maintenu intangible le principe de la non-rétroactivité des lois et qu'en conséquence soit modifiée celle du 4 décembre 1925.

« Réclament l'abolition immédiate de tous les privilèges fiscaux dont jouissent injustement coopératives, syndicats agricoles, bouilleurs de cru et la substitution à la taxe sur le chiffre d'affaires d'un impôt unique frappant également les objets fabriqués.

« Insistent pour que soient appliquées les mesures fiscales équitables atteignant tous les citoyens français sans aucune exception suivant leurs ressources.

« Appellent avec insistance l'attention du Parlement sur la nécessité de voter d'urgence les lois assurant la sécurité des fonds de commerce par la reconnaissance de la propriété commerciale et demandent que l'injuste loi sur la révision des baux soit immédiatement révisée. »

INCIDENT DE FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOL

Un incident de frontière s'est produit ces jours derniers près de Perpignan. La police espagnole ayant été informée que trois jeunes catalanistes avaient établi un poste de vigilance sur le territoire français de la frontière, sept gendarmes et quatre douaniers espagnols pénétrèrent en territoire français et perquisitionnèrent dans une maisure qu'ils soupçonnaient être le poste d'observation des catalanistes. Les trois jeunes gens furent fouillés, mais rien de suspect n'ayant été trouvé, les gardes civils et les carabiniers se retirèrent.

L'incident se règle par la voie diplomatique.

LA GUERRE AU MAROC

Dans le secteur de Larache, l'opération annoncée s'est effectuée avec un plein succès. L'ennemi a abandonné des tués, des blessés, des prisonniers et des armes. Les colonnes se sont repliées sans incident, retournant à leur bivouac d'hier. Les pertes espagnoles sont évaluées à une trentaine d'indigènes.

D'autre part, on mande de Ceuta que l'aviation bombarde énergiquement les villages autour d'Annual.

NEUF CINÉASTES VICTIMES D'UNE EXPLOSION

Le célèbre metteur en scène français, M. Abel Gance, vient d'être victime d'un accident en tournant son film « Napoléon » qui doit être projeté la saison prochaine à l'Opéra. Comme, entouré d'assistants et d'aides, il réalisait au studio, une scène du siège de Toulon, et qu'il communiquait à ses interprètes indications et mouvements, il ne s'aperçut pas qu'il était à proximité d'une caisse de magnésium qui tout à coup sauta. Une haute flamme jaillit M. Abel Gance fut sérieusement brûlé au visage et aux mains ainsi qu'huit de ses collaborateurs.

EN DEUX LIGNES

Paris. — On doit dire : « Une affaire « craque » en non « claque » de la main. Décision Académie.
Bourg. — Protestant contre réalités fiscales commerçants ont fait hier la grève de 2 heures.
Montauban. — Les magasins ont été fermés hier de 14 heures à 16 heures.
Madrid. — Suite tempête, un chalutier a sombré il y a eu dix noyés.
Londres. — Suite match, boxeur Billy Gibbins 19 ans s'est évanoui et est mort peu après.
Rome. — On annonce visite à Rome en avril des souverains yougoslaves.
Dublin. — M. de Valéra a remis démission du groupe sinn feiu qu'il présidait.
New York. — Bande voleurs internat. a dérobé 3 tableaux de valeur galerie Schwartz.
Buenos-Aires. — L'aviateur Franco et ses compagnons embarqués pour Espagne. Acclamés.

MAJORATION DES TARIFS SOMAIN-ANZIN

De « L'Officiel » : Est approuvé l'avenant intervenu le 24 décembre 1925 entre le ministre des Travaux publics, au nom de l'Etat et la Compagnie des Mines d'Anzin en vue de majorer jusqu'au 31 décembre 1926 les tarifs en vigueur sur la ligne de Somain à Anzin et la frontière belge exploitée par la Compagnie des Mines d'Anzin.

LE CAMBRIOLAGE AU « COUP DE CANON »

D'audacieux bandits ont inauguré à Berlin, un mode nouveau de cambriolage. Ils se sont, en effet, servi pour pouvoir opérer en toute sécurité, de pétards chargés d'une poudre spéciale, dont la déflagration est particulièrement bruyante.

Un bijoutier de la Schonhauser-Allée, faubourg de la capitale, avait placé dans sa vitrine un paire de boucles d'oreilles en brillants, du poids de 7 carats chacun, et une paire de boutons de manchettes pesant trois carats. Deux bandits décidèrent de s'emparer de ces joyaux.

A la tombée de la nuit, ils arrivèrent devant la boutique du bijoutier, porteurs d'une serviette dans laquelle était enveloppée une grosse pierre ainsi que deux gros pétards connus ici sous le nom de « coup de canon ». Ils allumèrent d'abord l'un des pétards puis, profitant du bruit fait par l'explosion, brisèrent avec leur pierre la vitrine du bijoutier. Ils firent ensuite éclater le deuxième coup de canon.

Pendant que tout le monde s'enfuyait, croyant à des explosions de gaz, les deux bandits, tranquillement, s'emparèrent des boucles d'oreilles et des boutons de manchettes, dédaignant la paootille. Puis, à la faveur du désarroi général, s'enfuirent sans avoir été remarqués.

L'attention générale avait été si bien accaparée par les explosions que ce n'est que plusieurs minutes après le vol que le bijoutier, qui était sorti dans la rue pour chercher avec de nombreux badauds, les causes des explosions, s'aperçut que sa vitrine était agrémentée d'un trou de 30 centimètres de diamètre, et que ses boucles d'oreilles et ses boutons de manchettes, dont la valeur globale est évaluée à 500.000 francs, avaient disparu.

LA LIVRE A 133.28

La livre, le dollar et le franc belge ont clôturé hier à Paris, à 133.28, 27.38 et 1.244 contre 131, 27.55 et 1.2525 jeudi.

::: Les FÊTES ::: de la MI-CARÊME ::: à PARIS :::

— (H. Manuel et Wide World Photos) —

Les fêtes de la Mi-Carême se sont déroulées jeudi à Paris, au milieu d'une grande affluence. A l'encontre des années précédentes, plusieurs cavalcades et de nombreuses musiques ont égayé le défilé des Reines qui furent ovationnées par la foule sur tout le parcours. Les étudiants ont montré beaucoup d'entrain. Nos photos montrent un groupe de capucine et, en médaillon, leur Reine Mimi Pinson et ses demoiselles d'honneur